

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François

Objet : Motion relative à la suppression de 3 unités territoriales ONF dans les Vosges. M. BURGER Emmanuel

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N°104/2020

Le département des Vosges est le 3^{ème} département forestier de France, la surface forestière y occupe 48 % du territoire pour 280 000 ha répartis entre 1/3 de forêts privées et 2/3 de forêts publiques. Il est le moteur de la filière bois au sein de la Région Grand Est.

L'Office National des Forêts est une entreprise publique au service de la filière forêt-bois qui occupe 400 000 emplois en France. A l'échelle de l'agence territoriale Vosges montagne, cette structure gère 39 680 ha de forêts domaniales et 55 240 ha de forêts des collectivités. Elle est un partenaire essentiel des collectivités pour une gestion multifonctionnelle et durable des forêts.

Face aux nombreux défis que la forêt a à relever en lien avec le changement climatique, les forestiers sont les accompagnateurs de la forêt mosaïque de demain.

L'Office National des Forêts, de par ses ouvriers spécialisés, représente une quarantaine d'emplois ruraux locaux à l'échelle de l'Agence territoriale.

La forêt vosgienne subit actuellement les effets du réchauffement climatique. Ces dernières années la sécheresse, les invasions de scolytes et de chenilles processionnaires ont fortement précarisé cet écosystème ainsi que sa biodiversité et nécessitent de revoir la gestion de nos forêts : coupes d'urgence, plantation de nouvelles essences, gestion des espaces (risques d'incendie, appauvrissement des espèces ...).

Les répercussions économiques et environnementales de cette situation sont particulièrement préoccupantes et les élus des communes forestières, les agents de l'Office National des Forêts et les acteurs de la filière doivent faire face à l'urgence du terrain, au dépérissement de ce

patrimoine naturel et à la chute des cours du bois.

Dans ce contexte, l'Office National des Forêts annonce des réformes structurelles d'ampleur avec notamment la fermeture de trois unités territoriales (Senones, Bruyères et Charmes) au 1^{er} janvier 2021. Cette restructuration aura pour conséquence directe une dégradation du service public forestier de proximité alors même que la situation de nos forêts justifie sa présence forte sur le territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AFFIRME son soutien à l'ONF et, par conséquent, son opposition au projet de réorganisation de l'ONF Grand Est et particulièrement à la fermeture des Unités territoriales Vosgiennes de Senones, Bruyères et Charmes, incluses dans cette restructuration ;

CONFIRME son exigence d'un service public forestier de qualité à la hauteur des besoins des communes et des territoires ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette motion au Préfet et aux différentes autorités locales et nationales de l'ONF.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,